

Arménie



L'Ambassadeur des Etats-Unis **Richard Mills** en Arménie est reconduit dans son poste, suite au changement de président des États-Unis.

"Tous les ambassadeurs des États-Unis servent au gré du président des États-Unis et sont ses représentants personnels dans leurs pays d'affectation. Il est de pratique courante que les ambassadeurs nommés par

la direction politique, qui ne sont pas membres du service extérieur du ministère des Affaires étrangères, soumettent leurs démissions à la fin du mandat présidentiel.

L'équipe de transition du Président Trump a informé les nominations politiques de l'administration Obama que leur démission prendrait effet à midi le 20 janvier. Toutefois, environ 70% des ambassadeurs américains dans le monde ne sont pas nommés, car ils sont diplomates de carrière. Et donc n'ont pas à présenter leur démission. C'est le cas de l'ambassadeur Mills,» a indiqué l'ambassade.

(...)



«Le fait que l'Azerbaïdjan soit apparu sur la carte du monde il y a moins d'un siècle ne peut pas justifier l'ignorance des dirigeants azerbaïdjanais sur les normes fondamentales du droit international,» a déclaré le Vice-ministre des Affaires étrangères **Chavarche Kotcharian**, suite aux propos du président Ilham Aliyev

concernant le Haut-Karabakh.

"Cela vaut la peine de rappeler que selon la Charte de l'ONU le statut d'un sujet autodéterminé sera déterminé par son peuple. L'intégrité territoriale d'un Etat ne peut pas être opposée au droit d'un peuple à l'autodétermination. Les dirigeants azerbaïdjanais auraient dû lire la Charte des Nations Unies depuis longtemps pour ne pas devenir un objet de moquerie avec son analphabétisme

rampant, et accepter l'inévitabilité de la perspective de reconnaître la République du Haut-Karabakh," a souligné Kotcharian.

(...)



«Les négociations sur un nouvel accord-cadre UE-Arménie sont dans une phase finale,» a déclaré le Chef de la Délégation de l'UE en Arménie l'Ambassadeur **Piotr Switalski**.

"Selon les normes de l'UE, le rythme des négociations pour un nouvel accord-cadre UE-Arménie a été très rapide et très constructif. Normalement, les négociations sur des accords bilatéraux similaires prennent plus de temps.

Il y a des questions en suspens, mais il ne fait aucun doute qu'elles seront résolues dans un délai raisonnable.

Les problèmes sont liés aux nouvelles circonstances qui ont émergé après 2013, suite à l'accord avorté sur la Zone de libre-échange approfondi et complet (ALEAC), à l'adhésion de l'Arménie à l'Union économique eurasienne (UEE), ainsi que d'autres événements, y compris du côté UE,» a-t-il précisé.